



## PARLONS PLANTES :

# La bardane, la bourdaine, la rhubarbe et le thym

VÉGÉTAL 100% NATUREL

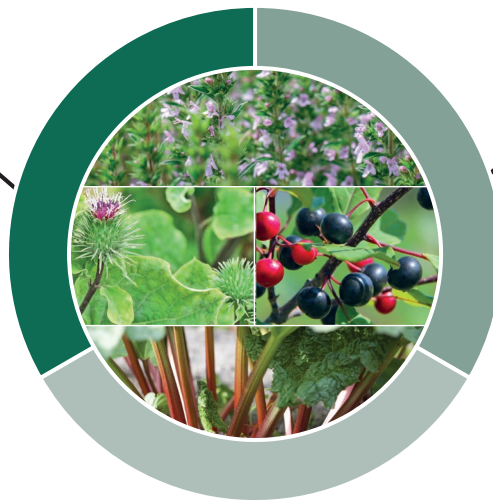


Accompagnent l'équilibre physiologique pendant la fleur

Améliorent les conditions de floraison

### PROTECTION & DÉFENSES

- Action indirecte (bourdaine, rhubarbe)
- Diminue l'humidité en surface des feuilles (bourdaine, rhubarbe, thym)
- Favorise la résistance membranaire (bourdaine)



### PHYSIOLOGIE

- Favorise l'équilibre vital (rhubarbe, thym)
- Limite l'oxydation cellulaire (bourdaine, thym)
- Fortifie les défenses (stress abiotiques) (bardane, bourdaine, rhubarbe, thym)
- Favorise la floraison et l'initiation florale (bardane, rhubarbe, thym)

### NUTRITION

- Participe à la richesse et à l'équilibre minéral : P, Fe (bourdaine), K, Mg, Mn, Ca (bardane, rhubarbe et thym)
- Effet indirect via physiologie (bourdaine, rhubarbe, thym)



Références : • VICHARD J. (2023) *La phytothérapie appliquée aux vignes expliquée par les plantes*. Pacte Végétal. P 69, 87, 88. • MASSON P. & M. (2022) *Guide Pratique pour l'Agriculture Biodynamique*. Biodynamie Services. • LAPRAZ J.C. & CARILLON A. (2022) *Plantes Médicinales*. Lavoisier Tec & Doc. • PETIOT E. (2008) *Les soins naturels aux arbres*. P 87 et 90. • COLLAERT J.P., BERTRAND B., PETIOT E. *Purin d'ortie et Cie*. P 40. • REGNAULT C., BERNARD P. JR, VINCENT C. *Biopesticides d'origine végétale* (2008), Tec & Doc. GRAB (2015). • CHOVELON M., MOORE E. *Alternatives au cuivre contre le Mildiou de la vigne : utilisation d'extraits de bourdaine et de rhubarbe*. • GODARD et al. "Induction of defence mechanisms in grapevine leaves by emodin- and anthraquinone-rich plant extracts and their conferred resistance to downy mildew" 2009. • KORUS et al. "Enhancing Nutritional Value of Rhubarb (*Rheum raphonticum* L.) Products: The Role of Fruit and Vegetable Pomace" 2024. • MOREL J.P. *Traité pratique de Phytothérapie*, Grancher, 2008. • SIVROPOULOU et al., 1995. • DAVARI et al. (2021). *In vitro antifungal activity of Thymus vulgaris essential oil nanoemulsion*. Journal of herbal medicine.



## Gamme DE SANGOSSE :

# ALTERVITIS®

A base de : bardane, bourdaine, rhubarbe, thym.

**Formulation :** SC (Solution Concentrée).

Le process industriel BIOVITIS garantit la stabilité des produits et la régularité de leur teneur en principes actifs. Ils sont conservables et utilisables comme la plupart des produits de protection des plantes.

## PHYSIOLOGIE (SNUB)

### AMÉLIORE :

- [ l'équilibre physiologique pendant la période de forte sensibilité aux maladies
- [ les conditions de **floraison**
- [ l'initiation florale de l'année suivante.

## Positionnement et doses d'emploi :

STADE	Sortie des feuilles	2 - 3 feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Petit pois	Fermeture	Véraison	Récolte
BBCH	11	13	53	55	57	65	71	75	77	81	89
SNUB				ALTERVITIS®			2,5 à 5 L/ha jusqu'à 12 applications/an				

- L'infusion ALTERVITIS® s'utilise en complément de vos traitements habituels.
- Utiliser un volume d'eau de 100 à 300 L/ha.
- Débuter les applications dès le stade inflorescences visibles pour maximiser les phénomènes physiologiques cumulatifs.
- DOSE : 2,5 à 5 L/ha.
  - 1<sup>er</sup> traitement : 5 L (si ALTERVITIS seul) afin d'initier l'activation des défenses naturelles ; à partir de 2 plantes en association, la dose peut être diminuée à 2,5 L.
  - Renouveler à 2,5 L/ha (5 L/ha en cas de forte pousse, stress physiologique important, lessivage du produit associé ou cadence dépassée (plus de 10-12 jours)).
- 3 traitements sont recommandés pour bénéficier d'un effet cumulatif des composés actifs.
- Il est intéressant d'associer ALTERVITIS® à nos autres plantes afin de bénéficier de leur complémentarité.



**Conditionnements :** Bag in Box 10 L - autre : nous consulter.

**Conservation :** stocker au frais et hors gel à l'abri de la lumière et de l'humidité.

FABRIQUÉ EN  
FRANCE

ALTERVITIS® - Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L253-1 du Code Rural. Substance Naturelle à Usage Biostimulant (SNUB) à base d'extraits végétaux. Marque déposée et autorisation de mise sur le marché : BIOVITIS. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **BIOVITIS S.A.S.** au capital de 11.000 Euros - 410.805.717 RCS Bordeaux - N° TVA intracommunautaire : FR 564108055717 - 36 rue Nicéphore Niépce - 33510 Andernos-les-Bains (France). Agrément n° AQ00074 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8.347.208 Euros. 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - F 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 02/2026** GR - Annule & remplace toute version précédente. Crédit photo © iStock.

**DE SANGOSSE**  
by DSG

#PositiveProduction®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**